

- les révisions périodiques régulières sont une sécurité essentielle pour l'utilisateur qui dépend de la pleine efficacité et durabilité de l'équipement.
- lors des révisions périodiques il faut vérifier la lisibilité de toutes les désignations de l'équipement de protection (la propriété de l'appareil donné).
- toutes les informations concernant l'équipement de protection (nom, numéro de série, date d'achat et de mise en service, nom de l'utilisateur, informations concernant les réparations, les révisions et les mises hors service) doivent être notées dans la carte d'utilisation de l'appareil donné. L'établissement de travail où l'équipement donné est utilisé est responsable des notes dans la carte d'utilisation. La carte est remplie par la personne responsable de l'équipement de protection dans l'établissement de travail. Il est interdit d'utiliser l'équipement individuel de sécurité qui ne possède pas de carte d'utilisation remplie.
- si l'équipement est vendu en dehors de son pays d'origine le fournisseur de l'équipement doit munir l'équipement d'un manuel d'utilisation, de maintenance et d'informations concernant les révisions périodiques et la réparation de l'équipement dans la langue en vigueur où sera utilisé l'équipement.
- l'équipement individuel de protection doit être immédiatement mis hors service si quelque doute concernant l'état de l'équipement ou son fonctionnement correct apparaissait. Une nouvelle mise en service de l'équipement peut être effectuée après la réalisation d'une révision détaillée par le fabricant de l'équipement et après l'expression de son accord écrit pour la réutilisation de l'équipement.
- l'équipement individuel de protection doit être mis hors service et mis au rebut (doit être complètement détruit) s'il a été utilisé pour empêcher une chute.
- uniquement les harnais d'antichute (conforme à la EN 361) sont le seul matériel autorisé servant à maintenir le corps dans l'équipement individuel de protection contre la chute d'une hauteur.
- le point (l'appareil) d'ancrage de l'équipement de protection contre la chute d'une hauteur doit avoir une structure stable et un positionnement qui limite la possibilité de chute et qui minimise la hauteur de la chute libre. Le point d'ancrage de l'équipement doit se trouver au dessus de l'utilisateur. La forme et la structure du point d'ancrage doivent garantir un raccord permanent de l'équipement et ne peuvent pas permettre un détachement spontané. La résistance statique minimale du point d'ancrage de l'équipement individuel de protection contre la chute est de 15 kN. Il est recommandé d'utiliser des points d'ancrage de l'équipement certifiés et désignés conformes à la EN 795.
- il faut obligatoirement vérifier l'espace libre sous l'emplacement du travail où sera utilisé l'équipement individuel de protection contre la chute d'une hauteur afin d'éviter le choc avec des objets ou une surface inférieure lors de la chute. La valeur de l'espace libre requis sous l'emplacement de travail doit être vérifiée dans le manuel d'utilisation de l'équipement de protection que vous prévoyez d'utiliser.
- lors de l'utilisation de l'équipement il faut prêter une attention particulière aux événements dangereux influant sur le fonctionnement de l'équipement et la sécurité de l'utilisateur et en particulier :
 - le nouage et le frottement de la corde contre des bords coupants; - les chutes pendulaires; - la conductibilité électrique; - quelconques endommagement comme les coupures, les débits, la corrosion; - l'effet des températures extrêmes; - l'effet négatif des conditions climatiques; - l'action des produits chimiques.
- l'équipement individuel de protection doit être transporté dans des emballages le protégeant contre l'endommagement ou l'eau, par exemple dans des sacs faits de tissu imprégné ou dans des valises ou caisses en plastic ou en acier.
- l'équipement individuel de protection doit être nettoyé et désinfecté de tel façon à ne pas abîmer le matériau (la matière) dont le matériel est fait. Pour les matériaux textiles (sangles, cordes) il faut utiliser des produits de nettoyage pour tissus délicats. Il peut être lavé à la main ou dans la machine à laver. Il faut le rincer soigneusement. Les parties en plastic doivent être lavées seulement avec de l'eau. L'équipement trempé durant son utilisation ou son nettoyage doit être complètement séché dans des conditions naturelles loin des sources de chaleur. Les parties et mécanismes métalliques (ressorts, charnières, cliquets etc.) peuvent être périodiquement légèrement huilées afin d'améliorer leur fonctionnement.
- l'équipement individuel de protection doit être entreposé librement emballé dans des pièces sèches bien aérées, protégées contre la lumière, le rayonnement ultraviolet, la poussière, les objets coupants, les températures extrêmes et les substances agressives.

L'établissement de travail où est utilisé l'équipement donné est responsable des inscriptions dans la carte d'utilisation.

La carte d'utilisation doit être remplie avant la première mise en service de l'équipement.

Toutes les informations concernant l'équipement de protection (nom, numéro de série, date d'achat et de mise en service, nom de l'utilisateur, informations concernant les réparations, les révisions et les mises hors service) doivent être notées dans la carte d'utilisation de l'appareil donné.

La carte est remplie par la personne responsable de l'équipement de protection dans l'établissement de travail. Il est interdit d'utiliser l'équipement individuel de sécurité qui ne possède pas de carte d'utilisation remplie.

CARTE D'UTILISATION

TYPE DE L'EQUIPEMENT	REFERENCE
----------------------	-----------

NUMERO DE SERIE	DATE DE PRODUCTION
-----------------	--------------------

NOM DE L'UTILISATEUR

DATE D'ACHAT	DATE DE MISE EN SERVICE
--------------	-------------------------

REVISIONS TECHNIQUES - HISTORIQUES

	DATE DE REVISION	CAUSE DE LA REVISION OU DE LA REPARATION	ENDOMMAGEMENT CONSTATE, REPARATIONS EFFECTUEES, AUTRES REMARQUES	DATE DE LA REVISION PROCHAINE	NOM / SIGNATURE DE LA PERSONNE RESPONSABLE
1					
2					
3					
4					

Mägert G&C Bautechnik AG
Sonnenbergstrasse 11, CH-6052 Hergiswil

Le Certificat européen a été établi à CETE APAVE SUDEUROPE.
BP 193, 13322 Marseille, France 0082.



Notice d'utilisation

Avant tout usage lire attentivement la présente notice d'utilisation

3105, 3106



CE 0082 N° de catalogue: AF 104
EN 358:1999

CORDE DE RETENUE AVEC RÉDUCTEUR KIBO

Le dispositif de travail « en appui » 3105, 3106 est un complément de l'équipement de protection contre la chute pendant le travail sur les poteaux, les arbres, les structures des bâtiments, etc. Le dispositif est indispensable pour toutes les zones où le travail est effectué « en appui ».

Le dispositif est conforme à la norme PN-EN 358 – Equipement individuel de maintien de position pendant le travail et de protection contre la chute d' hauteur – les harnais de mise en position pendant le travail et de protection contre la chute, les lignes de vie de positionnement.

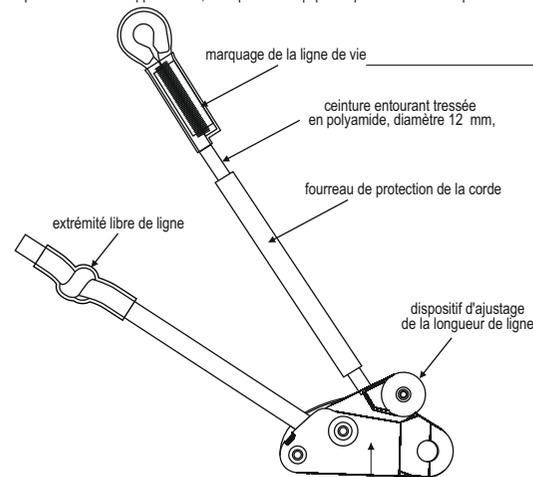
Le dispositif est destiné à être utilisé avec les cordes tissées à noyau AC 301 d'un diamètre 12 mm et les dispositifs certifiés (numéro de catalogue AC 301 xx).

Construction

-Ligne entourant tressée en polyamide, diamètre 12 mm,
-dispositif d'ajustage de la longueur de ligne

REMARQUE!

Le dispositif pour le travail « en appui » 3105, 3106 peut être équipé uniquement des mousquetons certifiés conformes à la norme EN 362.



DESCRIPTION DU MARQUAGE DE LA LIGNE:

1	LIGNE POUR LE TRAVAIL « EN APPUI » 3105, 3106
2	
3	AC 301 xx*
4	DIAMÈTRE: ø12 mm
5	LONGUEUR: xx m
6	Date de fabrication: 02.2012
7	
8	Numéro de série: 00001
9	
10	

*) xx – désignation de longueur du dispositif par exemple: xx=03 – longueur 3 m
xx=20 – longueur 20 m

DESCRIPTION DU DISPOSITIF D'AJUSTAGE DE LONGUEUR DE LIGNE (GRAVÉ SUR LE DISPOSITIF D'AJUSTAGE DE LONGUEUR)

CORDE DE RETENUE AVEC RÉDUCTEUR KIBO

3015, 3106

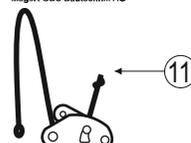
ø12

EN 358:1999

Date de fabrication: mm/yyyy

Numéro de série: 00001

CE 0082



1. nom du dispositif
2. numéro de catalogue
3. type et diamètre de la ligne utilisée
4. longueur de la ligne utilisée
5. date de fabrication
6. Avant tout usage lire attentivement la présente notice d'utilisation
7. numéro de série
8. numéro et année de la norme européenne
9. marque CE et numéro de l'unité notifiée responsable du contrôle du processus de fabrication du dispositif
10. désignation du fabricant ou du distributeur du dispositif
11. figure de l'emplacement correct du mécanisme sur la ligne de vie

PÉRIODE D'UTILISATION

Le présent dispositif peut être utilisé pendant une période de 5 ans à compter du premier usage par l'utilisateur. Après 5 premières années d'exploitation, il convient de soumettre le dispositif à l'inspection en usine.

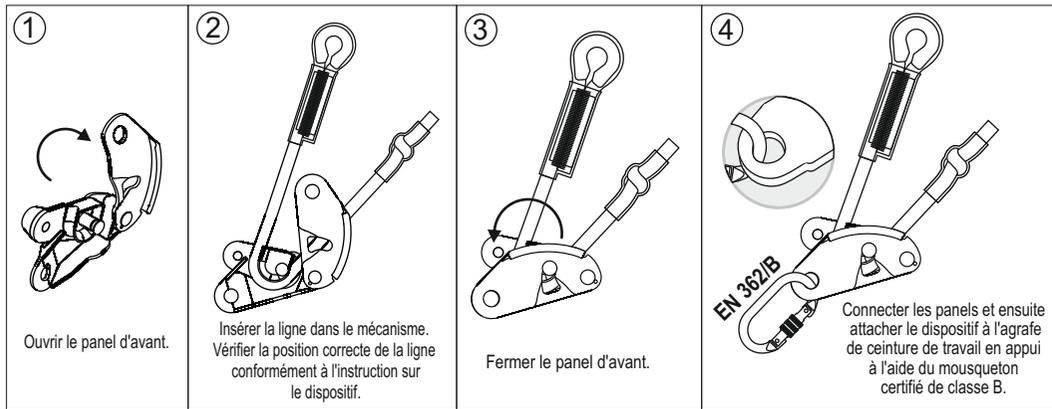
L'inspection en usine peut être exécutée par:

- le fabricant du dispositif;
- une personne agréée par le fabricant;
- l'unité agréée par le fabricant.

Pendant l'inspection, la ligne entourant sera remplacée et une nouvelle période d'utilisation jusqu'à la prochaine révision sera définie.

Le dispositif doit être retiré d'usage et détruit (physiquement) s'il a été utilisé pour arrêter la chute d' hauteur.

INSTALLATION CORRECTE DE LA LIGNE DE VIE DANS LE MÉCANISME DU DISPOSITIF 3105, 3106



INSTALLATION DU DISPOSITIF

1. Le cliquet du régulateur de la longueur de ligne doit être attaché au mousqueton droit (ou gauche dans le cas des personnes gauchers) de la ceinture de montage ou de la ceinture pour le travail en appui – figure 1.
2. Passer la ligne autour de la construction, fermer le cliquet au deuxième (libre) mousqueton de la ceinture – figure 2.
3. Attacher le cliquet de la ligne de vie au point d'encrage se trouvant au-dessus de la ceinture – figure 3.
4. A l'aide du dispositif d'ajustage de longueur, adapter la longueur de la ligne en la serrant de manière à obtenir une position de travail stable. La longueur et la tension de la ligne de vie doivent être réglées de manière à limiter la voie de la chute libre à 0,6 m maximum – figure 4.

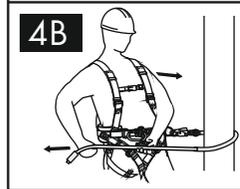
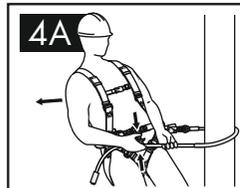
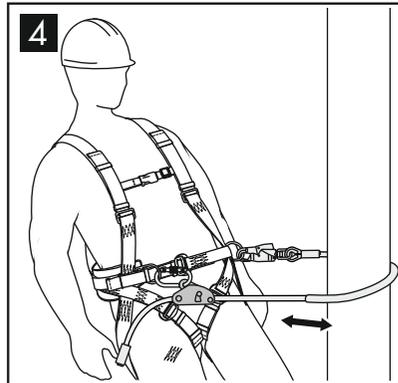
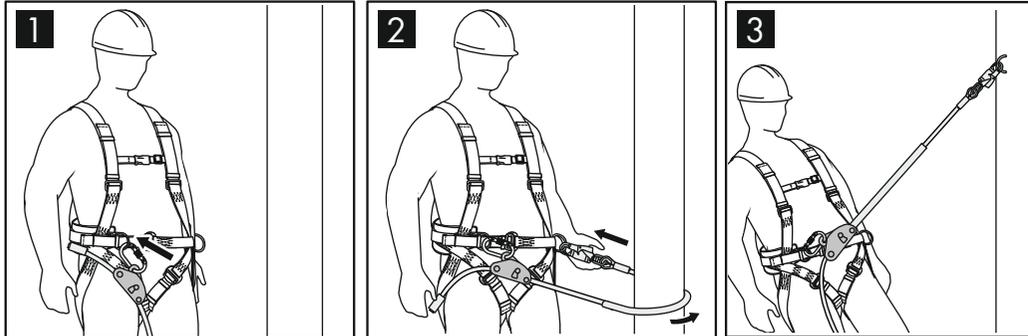
Prolongation de la ligne (4a)

- Attraper avec la main gauche (droite) la ligne ceinturant dans un point entre la construction et le dispositif d'ajustage de longueur
- Tendre légèrement la ligne jusqu'à la flexion contrôlée du corps, jusqu'à ce que la ligne commence à s'allonger
- Serrer avec la main droite (gauche) le levier du dispositif d'ajustage,
- La libération du levier entrainera le blocage du déplacement de la ligne dans le dispositif d'ajustage.

Raccourcissement de la ligne (4B)

- avec la main gauche (droite) tirer vers l'extérieur l'extrémité libre de la ligne, et avec la main droite (gauche) vers l'extérieur, en se penchant « vers la construction »

REMARQUE: Les directions indiquées entre parenthèses à appliquer par les gauchers.



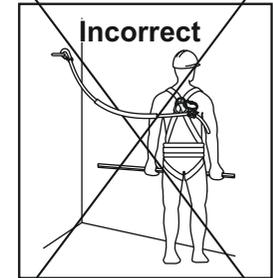
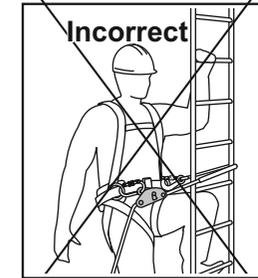
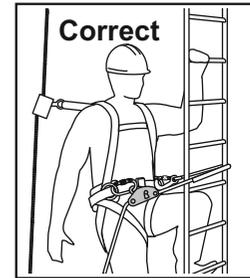
IL EST OBLIGATOIRE DE SÉCURISER LA FERMETURE DU CLIQUET AVEC LE BLOCAGE.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'UTILISER LE DISPOSITIF POUR LE TRAVAIL EN APPUI 3105, 3106 R D'AUTRES USAGES QUE PRÉVUS DANS LA PRÉSENTE NOTICED'USAGE

· Lors de l'usage du dispositif pour le travail en appui 3105, 3106 en connexion avec les dispositifs d'arrêt de chute d'hauteur il convient de respecter strictement les dispositions de la notice d'usage et des normes en vigueur :

- EN 361 – harnais de sécurité
- EN 358 – ceintures pour le travail en appui
- EN 354, EN 355, EN 353-1, EN 353-2, EN 360, EN 362 – système d'arrêt de chute d'hauteur.

· Le dispositif pour le travail en appui 3105, 3106 ne constitue pas d'élément de sécurisation contre la chute d'hauteur et ne peut pas être utilisé comme le dispositif de protection contre la chute d'hauteur. Il convient d'utiliser les dispositifs de sécurisation indépendants d'arrêt de chute lors d'exécution des travaux sur les hauteurs.



LES PRINCIPALES REGLES D'UTILISATION DE L'EQUIPEMENT INDIVIDUEL DE PROTECTION CONTRE LA CHUTE D'UNE HAUTEUR

- l'équipement individuel de protection doit être utilisé uniquement par des personnes formées dans le cadre de son utilisation.
- l'équipement individuel de protection ne peut pas être utilisé par des personnes dont l'état de santé influe sur la sécurité de l'utilisation quotidienne ou lors d'action de sauvetage.
- il faut préparer un plan d'action de secours de façon à faire face à toute urgence qui pourraient survenir lors du travail.
- il est interdit d'effectuer quelconques modifications à l'équipement sans l'autorisation écrite du fabricant.
- toute réparation de l'équipement peut être effectuée uniquement par le fabricant de l'équipement ou par son représentant autorisé.
- l'équipement individuel de sécurité ne peut pas être utilisé contrairement à son but d'utilisation.
- l'équipement individuel de sécurité est un équipement personnel et doit être utilisé par une seule personne.
- avant l'utilisation assurez vous que tous les éléments de l'équipement qui forment le système de protection contre la chute coopèrent entre eux correctement. Vérifiez périodiquement les raccords et les ajustements des éléments de l'équipement afin d'éviter leur détachement ou desserrement spontané.
- il est interdit d'utiliser des ensembles d'équipement de protection où un quelconque élément de l'équipement qui pourrait gêner leur fonctionnement.
- avant chaque utilisation de l'équipement individuel de protection il faut effectuer un examen visuel précis afin de vérifier son état et son fonctionnement correct.
- lors de l'examen visuel il faut vérifier tout les éléments de l'équipement en prêtant une attention particulière au moindre endommagement, usure excessive, corrosion, débit, coupure et fonctionnement incorrect. Il faut prêter une attention particulière pour le matériel suivant :
 - des harnais de sécurité et des ceintures de maintien au travail: aux points d'accrochage, éléments de réglage, boucles d'attaches, sangles, coutures, passants ;
 - de l'absorbeur d'énergie: aux boucles d'accrochage, à la sangle ou corde, aux coutures, à l'enveloppe, aux connecteurs;
 - longes textiles et cordages: aux cordes, sangles, boucles, cosses, raccords, éléments de réglage, tresses des cordes et epissures, connecteurs;
 - longe métallique et ligne de vie: aux cables, pinces, boucles, cosses, raccords, éléments de réglage;
 - antichute retractable: à la corde ou sangles ou cables, au fonctionnement correct de l'enrouleur et du mécanisme de blocage, à l'enveloppe, l'absorbeur, connecteurs;
 - antichute mobile: à l'appareil, au déplacement correct le long de la ligne, au fonctionnement du mécanisme de blocage, aux poulies, vis et rivets, connecteur;
 - connecteur: au corps, au rivetage, cliquet principal, au fonctionnement du mécanisme de fermeture et verrouillage.
- au moins une fois par an, après chaque 12 mois d'utilisation l'équipement individuel de sécurité doit être mis hors service afin d'effectuer une révision périodique précise. La révision périodique peut être effectuée par une personne de l'établissement de travail responsable des révisions périodiques de l'équipement de protection et formée dans ce cadre. Les révisions périodiques peuvent être également effectuées par le fabricant de l'équipement ou une personne ou une entreprise autorisée par le fabricant. Il faut vérifier avec précision tout les éléments de l'équipement en prêtant une attention particulière au moindre endommagement, usure excessive, corrosion, débit, coupure et fonctionnement incorrect (voir le point précédent). Dans certains cas si l'équipement de protection a une construction complexe et compliquée comme par exemple les dispositifs d'arrêt automatique, les révisions périodiques peuvent être effectuées uniquement par le fabricant de l'équipement ou son représentant autorisé. Une date d'une prochaine révision sera fixée après la révision périodique.